

**RÉSOLUTIONS
PRIORITAIRES ADOPTÉES**



**CONGRÈS BIENNAL
WINNIPEG 2016**



Résolutions prioritaires

| | |
|--|---------------------------------|
| P-01 Principe directeur | Error! Bookmark not defined. |
| P-02 Planification et coordination à long terme des dépenses en matière d'infrastructures | Error! Bookmark not defined. |
| P-03 Immigration dans les provinces maritimes | Error! Bookmark not defined. |
| P-04 Construction d'un pont dans la partie est de la région de la capitale nationale | Error! Bookmark not defined. |
| P-05 Réduction de la pauvreté : Revenu minimum | Error! Bookmark not defined. |
| P-06 Stratégie nationale en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau | Error! Bookmark not defined. |
| P-07 Une stratégie nationale en matière de logement pour les Canadiennes et Canadiens | Error! Bookmark not defined. |
| P-08 Soins palliatifs et à domicile | Error! Bookmark not defined. |
| P-09 Parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration | Error! Bookmark not defined. |
| P-10 Logement abordable | Error! Bookmark not defined. |
| P-11 Infrastructure dans le nord..... | Error! Bookmark not defined. |
| P-12 Services de bibliothèques publiques dans les communautés autochtones | Error! Bookmark not defined. |
| P-13 Protéger les droits des minorités sexuelles et les réfugiés issus de ces minorités..... | Error! Bookmark not defined. |
| A-04 Audiences publiques sur le partenariat trans-pacifique (PTP)..... | Error! Bookmark not defined. |
| A-05 Réforme des régimes de retraite | Error! Bookmark not defined. |
| B-03 Du logement pour les peuples autochtones | Error! Bookmark not defined. |
| C-08 Condamnation de toutes les formes d'islamophobie..... | Error! Bookmark not defined. |
| C-11 Pour l'accroissement de la participation des jeunes à la démocratie..... | Error! Bookmark not defined. |
| D-03 Une stratégie nationale d'énergie propre et durable pour le Canada | Error! Bookmark not defined. |
| D-05 Exploitation à valeur ajoutée des ressources du Canada | Error! Bookmark not defined. |
| E-04 Couverture du traitement de l'autisme par le régime d'assurance-maladie | Error! Bookmark not defined. |
| E-09 Assurance Médicaments (Pharmacare)..... | 25 |





P-01 Principe directeur

ATTENDU QUE les communautés côtières des provinces et territoires du Canada entretiennent des liens sociaux et économiques intrinsèques avec les ressources adjacentes;

ATTENDU QUE l'attachement et la dépendance historiques aux ressources sont la base de la mosaïque culturelle qui s'est formée dans le tissu social des résidentes et résidents des communautés côtières canadiennes;

ATTENDU QUE les options requises pour assurer la survie économique et la durabilité des communautés côtières du Canada se limitent principalement aux ressources adjacentes;

ATTENDU QUE les politiques d'aménagement piscicole du ministère des Pêches et des Océans ont fait fi du principe traditionnel de contiguïté et ont créé une attribution disproportionnée des ressources halieutiques de régions côtières des non-résident(e)s, à des flottilles hauturières et des intérêts étrangers;

ATTENDU QUE la non-application du principe de contiguïté dans l'allocation des ressources a entraîné de lourdes répercussions socio-économiques dans les communautés côtières rurales;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement libéral mette au point une "*Déclaration de contiguïté*", qui établira le droit fondamental prioritaire des résident(e)s des communautés et régions du Canada aux ressources qui leur sont adjacentes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la "*Déclaration de contiguïté*" constitue le principe directeur sur lequel se fonde l'allocation des ressources dans les zones et régions côtières des provinces et territoires canadiens;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les allocations et pratiques actuelles soient examinées en tenant compte de la "*Déclaration de contiguïté*" et que des ajustements appropriés soient apportés lors de la non-application du principe de contiguïté.

(250 mots) Parti libéral du Canada (Terre-Neuve-et-Labrador)



P-02 Planification et coordination à long terme des dépenses en matière d'infrastructures

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral investira 11,9 milliards de dollars au cours des deux prochaines années et 125 milliards de dollars au cours des dix prochaines années dans les infrastructures nouvelles et renouvelées;

ATTENDU QUE les gouvernements provinciaux de l'Ontario et du Québec reconnaissent l'importance d'une planification stratégique à long terme en matière d'infrastructures et ont adopté des lois pour faciliter celle-ci;

ATTENDU QUE la province de l'Ontario a inclus dans sa Loi sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité des « ententes d'avantages communautaires » en vertu desquelles les entrepreneurs travaillant à des projets à grande échelle sont tenus de lancer des initiatives de recrutement de travailleurs locaux de la construction, qui comprennent notamment des anciens combattants, des Autochtones, des femmes, des jeunes et de nouveaux arrivants au Canada;

ATTENDU QUE la province de l'Ontario, en adoptant le projet de loi 91, s'est engagée à investir 130 milliards de dollars sur dix ans, dont 31,5 milliards de dollars dans les routes, les ponts et le système de transport collectif, ainsi que dans les infrastructures d'urgence et prioritaires;

ATTENDU QUE la province du Québec s'est engagée, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, à investir 88,4 milliards de dollars dans des projets d'infrastructure au cours de la période s'étendant de 2015 à 2025;

ATTENDU QUE la province du Québec a établi des plans annuels de gestion en matière d'investissement dans les infrastructures publiques,

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement libéral fédéral fasse preuve de leadership en encourageant les provinces et les territoires à adopter des plans à long terme de planification de projets d'infrastructure arrimés au processus budgétaire fédéral de manière à pouvoir répondre aux besoins à long terme des provinces et des territoires en matière d'infrastructures et à bien planifier le partage des coûts.

Le Parti libéral du Canada (l'Île-du-Prince-Édouard)



P-03 Immigration dans les provinces maritimes

ATTENDU QUE la population de la Nouvelle-Écosse est en déclin et que, comme l'indique le rapport Ivany, l'immigration est un moyen de redresser la situation;

ATTENDU QU'un plafond fédéral limite le nombre d'immigrants en Nouvelle-Écosse;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral devrait abolir ce plafond, encourager l'immigration en Nouvelle-Écosse et dans les Provinces maritimes, en particulier dans les régions rurales, et accueillir des travailleurs temporaires étrangers qui pourront obtenir la citoyenneté afin d'appuyer la région et stimuler la croissance.

(80 mots) Parti libéral du Canada (Nouvelle-Écosse)



P-04 Construction d'un pont dans la partie est de la région de la capitale nationale

ATTENDU QUE la nécessité d'une liaison interprovinciale à l'est de la région de la capitale nationale est reconnue depuis 1950;

ATTENDU QUE la plus récente *Évaluation environnementale des liaisons interprovinciales*¹ financée par les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec, ainsi que par les villes d'Ottawa et de Gatineau, a identifié le besoin urgent d'une nouvelle liaison interprovinciale;

ATTENDU QUE, si l'on ne construit pas de nouveau pont, le nombre de véhicules lourds au centre-ville d'Ottawa et la congestion sur l'Autoroute 50 vont continuer d'augmenter, avec des conséquences négatives sur l'activité économique et le bien-être de la population;

ATTENDU QU'il est possible de mettre en place des mesures pour atténuer les préoccupations des résident(e)s au sujet du bruit et de la sécurité aux alentours du nouveau pont proposé;

ATTENDU QUE les recommandations du rapport résultent d'une étude rigoureuse qui comprenait des consultations publiques;

IL EST RÉSOLU QUE la construction d'un pont à l'est de la région de la capitale nationale soit considérée comme prioritaire et que le montant nécessaire soit alloué par le gouvernement afin de mettre au point un plan final pour sa construction, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les municipalités.

(220 mots) Parti libéral du Canada (Québec)

¹(Roche-NCE, *Contexte, Évaluation environnementale des liaisons interprovinciales, 2009-2013*)



P-05 Réduction de la pauvreté : Revenu minimum

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada, en consultation avec les provinces, élabore une stratégie de réduction de la pauvreté visant à fournir un revenu minimum garanti.

Explication:

L'écart entre les riches et les pauvres au Canada, qui ne cesse de s'agrandir, aboutira à des tensions sociales ainsi qu'à l'augmentation des taux de criminalité et de violence. Les recherches démontrent qu'un revenu minimum garanti peut réduire cet écart et assurer la sécurité sociale sans entraîner aucun coût supplémentaire. Les gains en termes de santé, de justice, d'éducation et de bien-être social, tout comme la promotion de citoyens(nes) et contribuables indépendant(e)s, compensent plus que largement l'investissement. Le programme *Mincome* était une expérimentation sociale de revenu de base annuel inconditionnel qui fut menée dans la ville de Dauphin, au Manitoba, dans les années 1970. Le projet, financé conjointement par le gouvernement provincial du Manitoba et le gouvernement fédéral canadien, fut lancé par le biais d'un communiqué de presse le 22 février 1974 et abandonné en 1979. Le projet avait pour but de déterminer si la mise en place d'un revenu annuel minimum garanti et inconditionnel dissuaderait les bénéficiaires de travailler et, si oui, dans quelle mesure.

Bien qu'un rapport n'ait jamais été produit, Dr. Evelyn Forget a conclu une analyse du programme en 2009 qui fut publié en 2011. Dr. Forget trouva que pendant la période que le programme *Mincome* fut actif, il y eut un amoindrissement de visites hospitalier de 8.5%; les accidents liées au travail furent moins nombreux, et les salles d'urgence ont traité moins d'incidents d'abus domestique et d'accidents véhiculaires. Il y avait aussi une réduction dans le taux d'hospitalisation psychiatrique et dans le nombre de consultations liés aux problèmes de santé mentale.

(286 mots) *Parti libéral du Canada (Manitoba)*

http://leadersandlegacies.com/2015/05/01/goodbye-welfare-hello-basic-income/web25.uottawa.ca/academic/health/ipph/EvelynForget_phiric.pdf



P-06 Stratégie nationale en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau

ATTENDU QUE l'eau est un besoin fondamental de la vie qui concourt à la liberté et à la sécurité de chacun(e);

ATTENDU QUE de nombreuses communautés canadiennes ont ou continuent d'avoir des problèmes de pénurie d'eau et de qualité de l'eau;

ATTENDU QUE la sécurité de l'approvisionnement en eau court des risques de plus en plus grands à cause des changements climatiques;

ATTENDU QUE l'eau potable se vend pour une bouchée de pain à des entreprises, qui réalisent d'énormes profits en la revendant en bouteille;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada actualise et mette en œuvre la Politique fédérale relative aux eaux de 1987, et que cette politique :

- affirmera que l'accès à l'eau potable est un droit humain;
- établira des priorités pour l'utilisation de l'eau et réglera sa vente;
- instaurera un programme à frais partagés pour cartographier, accroître et protéger les stocks canadiens d'eau;
- exigera que l'eau rejetée après usage industriel ou commercial soit de meilleure qualité qu'avant cet usage

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada consulte l'ensemble des provinces, des territoires, des Premières Nations et des communautés métis et Inuits ainsi que la Fédération canadienne des municipalités et tous(tes) les autres intervenant(e)s pertinent(e)s afin de développer une politique compréhensive nationale pour la sécurité de l'approvisionnement en eau.

*(201 mots) Parti libéral du Canada (Saskatchewan)
Co-sponsors : Parti libéral du Canada (Manitoba)*



P-07 Une stratégie nationale en matière de logement pour les Canadiennes et Canadiens

ATTENDU QU'un leadership fédéral est nécessaire pour aborder une stratégie détaillée et pancanadienne en matière de logement;

ATTENDU QUE le Canada est le seul pays du G8 n'étant pas doté d'une stratégie nationale en matière de logement;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada, des défenseurs du droit au logement et de nombreuses organisations, partout au Canada, demandent depuis longtemps une action en la matière;

ATTENDU QUE les coûts sociaux et économiques d'un manque de logements sûrs, convenables et abordables sont bien connus;

ATTENDU QUE le logement abordable était un élément important de la plate-forme électorale libérale de 2015 (Croissance pour la classe moyenne) et qu'une stratégie nationale sur le logement est manifestement nécessaire pour parer à la pénurie de logements subventionnés, logements abordables et logements d'urgence.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à donner priorité à l'élaboration d'une stratégie nationale détaillée en matière de logement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le coût de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement soit couvert par les fonds promis au titre de l'infrastructure sociale.

(156 Words) Liberal Party of Canada (Ontario)



P-08 Soins palliatifs et à domicile

ATTENDU QUE des milliers de Canadiennes et de Canadiens souffrent inutilement chaque année parce qu'ils n'ont pas accès aux soins palliatifs, ce qui augmente indûment le recours à des services de santé d'urgence²;

ATTENDU QUE les soins palliatifs améliorent la qualité de vie des patient(e)s et des familles;

ATTENDU QUE les établissements de soins de santé gérés et financés par le gouvernement sont de plus en plus contraints à supprimer des services³;

ATTENDU QUE les prestations de services de soins de longue durée, à domicile et de santé mentale ainsi que les programmes pharmaceutiques et de bien-être globaux ne sont ni universels, ni cohérents en termes qualitatifs et de soutien au Canada, puisque seulement 15 % des patient(e)s ont accès à des soins palliatifs⁴ de qualité;

ATTENDU QUE l'assurance-médicaments, la vente de marijuana et la moindre demande en termes de soins actifs donneront lieu à des économies qui pourront être redirigées vers les soins palliatifs et à domicile;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement libéral fédéral élabore une nouvelle loi entièrement financée visant à mettre en œuvre, en coopération avec les provinces et territoires, des programmes nationaux de soins palliatifs et à domicile qui soient universels, responsables et complémentaires à la *Loi canadienne sur la santé*⁵;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le gouvernement libéral fédéral fixe, mette en œuvre et fasse appliquer des normes quantifiables en matière de soins de qualité par le biais législatif, afin de veiller à leur respect;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ces normes comprennent l'intégration des soins palliatifs à tous les paliers du continuum de soins de santé, et non pas seulement à la fin de la prise en charge des patient(e)s; Il est également résolu que le gouvernement libéral fédéral mette au rang de ses priorités l'innovation en matière de prestations de soins de santé, en tenant compte du modèle des coopératives canadiennes qui a fait ses preuves et des pays européens qui réussissent le mieux en la matière⁶.

² Church, E. (2016). Canadians lack proper access to palliative care, study finds. The Globe and Mail. Extrait de <http://www.theglobeandmail.com/news/national/canadians-lack-proper-access-to-palliative-care-study-finds/article28122378/>; Blackwell, T. (2015). Last month of life costs health-care system \$14k on average: report. The National Post. Extrait de <http://news.nationalpost.com/news/canada/last-month-of-life-costs-health-care-system-14k-on-average-report>

³ Stunden Bower, S. and Campanella, D. (2013). From Bad to Worse: Residential elder care in Alberta. Parkland Institute. Extrait de http://www.parklandinstitute.ca/from_bad_to_worse_residential_elder_care_in_alberta

⁴ Voir la note 1 - Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes Inc. (2012). Rapport de l'ACCAP sur la politique en matière de soins de longue durée : Améliorer l'accessibilité, la qualité et la viabilité des soins de longue durée au Canada. Extrait de [https://www.clhia.ca/domino/html/colhia/colhia_ip4w_ind_webstation.nsf/page/AF8C3C4FE3156C7F85257EAC0066B97A/\\$file/LTC_Policy_Paper_FR.pdf](https://www.clhia.ca/domino/html/colhia/colhia_ip4w_ind_webstation.nsf/page/AF8C3C4FE3156C7F85257EAC0066B97A/$file/LTC_Policy_Paper_FR.pdf)

⁵ Comité parlementaire sur les soins palliatifs et les autres services d'accompagnement. (2011). Avec dignité et compassion : Soins destinés aux Canadiens vulnérables. Extrait de <http://pcpsc-cpspsc.com/wp-content/uploads/2011/11/RapportFR.pdf>

⁶ Baxter, R. et al. (2014). How is the positive deviance approach applied within healthcare organizations: A systematic review of methods used. BMC Health Services Research. 14 (Supp 2), 7. Extrait de <http://www.biomedcentral.com/1472-6963/14/S2/P7>; Girard, J. (2014). Better health and social care: How are co-ops and mutual boosting innovation and access worldwide: An international survey of co-ops and mutual at work in the health and social care sector. Montreal: LPS Productions. Extrait de http://www.ica-ap.coop/sites/all/themes/ica_theme/ica_images/International-survey-co-op-and-mutual-Health-and-social-care-CMHSC-14.pdf; Association des coopératives du Canada. (2011). Les coopératives : La pierre angulaire d'une économie novatrice. Extrait de http://www.coopscanada.coop/assets/firefly/files/files/CDI_Renewal_Proposal_FINAL_FR.pdf

P-09 Parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration

ATTENDU QUE les femmes représentent 47,3 % de la main-d'œuvre rémunérée au Canada, mais seulement 20,8 % des membres du conseil d'administration des entreprises canadiennes cotées à l'indice boursier canadien en 2014, si bien que le Canada se classe en quinzième position parmi les grands pays industrialisés pour le nombre de femmes siégeant à des conseils d'administration, ce qui représente un déclin par rapport à son neuvième rang en 2011 et à son sixième rang en 2009;

ATTENDU QUE de nombreux pays industrialisés ont fait des progrès considérables en votant des lois sur la représentation féminine dont les minimums sont fixés à 40 %, un taux adopté en 2012 par la Commission européenne puis par le Parlement européen;

ATTENDU QU'il existe une corrélation positive dans la plupart des secteurs entre le pourcentage de femmes dirigeantes d'une société et le rendement financier de cette dernière et qu'il existe d'autres avantages, comme l'ouverture des perspectives et la stimulation de l'innovation, ce qui bénéficie aux client(e)s, aux employé(e)s et aux actionnaires;

ATTENDU QU'en 2009, le Québec a modifié la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* pour exiger des sociétés d'État de la province qu'elles aient un nombre égal d'hommes et de femmes au sein de leurs conseils d'administration et qu'elles tiennent compte de la diversité du Québec d'ici 2011;

ATTENDU QUE le Premier ministre Justin Trudeau a été loué partout dans le monde pour avoir nommé un Cabinet diversifié et paritaire; et

ATTENDU QU'en décembre 2015, la sénatrice Céline Hervieux-Payette a présenté le projet de loi S-207 pour assurer une représentation équilibrée au sein de certains conseils d'administration;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de promulguer et de mettre en œuvre le projet de loi S-207, la *Loi visant à moderniser la composition des conseils d'administration de certaines personnes morales, institutions financières et sociétés d'État mères, notamment à y assurer la représentation équilibrée des femmes et des hommes.*

(330 mots) Commission libérale féminine nationale



P-10 Logement abordable

ATTENDU QUE l'objectif d'une politique du logement doit être de favoriser la disponibilité des logements abordables pour les Canadiennes et les Canadiens et qu'il est de plus en plus difficile de trouver ce type de logement, plus particulièrement dans les grandes villes comme Vancouver et Toronto;

ATTENDU QUE les tendances actuelles en matière de logement suscitent des préoccupations légitimes quant à l'étalement urbain, aux émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation inefficace du sol;

ATTENDU QUE certain(e)s observateurs(trices) ont posé des questions au sujet de l'influence que les échanges commerciaux, la spéculation ou les acquisitions par des acheteurs(ses) étrangers(ères) ont sur la valeur des terrains, et que peu de données fiables sont disponibles pour répondre aux questions de cette nature pour ce qui est des marchés immobiliers au Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada pourrait envisager un éventail de mesures pour favoriser la disponibilité des logements abordables;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada mette au rang de ses priorités la collaboration urgente entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités pour favoriser la disponibilité des logements abordables, plus particulièrement dans les grandes villes, en usant des leviers politiques adéquats à sa disposition;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada enjoigne le gouvernement fédéral d'envisager des mesures pour :

- mettre au point de meilleures données sur le fonctionnement du marché de l'immobilier, y compris les effets des investissements étrangers;
- augmenter le parc de logements abordables, notamment celui des logements locatifs, en fournissant un appui financier ou d'autres formes d'incitatifs, ou en dissuadant les propriétaires de laisser leurs logements inoccupés;
- combler les lacunes dans le régime d'imposition actuel en ce qui a trait aux transactions immobilières et renforcer l'observation des dispositions fiscales;
- améliorer l'efficacité énergétique des logements qui viennent d'être construits.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'un plan national d'action sur le logement soit mis au point de toute urgence pour fournir des logements abordables et sécuritaires aux Canadiennes et aux Canadiens, quel que soit leur niveau de revenus, et que ce plan mette en œuvre les initiatives énoncées dans la plate-forme de 2015 du PLC.

(354 mots) Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)



P-11 Infrastructure dans le nord

ATTENDU QUE l'investissement dans l'infrastructure est essentiel au développement économique du Nord;

ATTENDU QUE le Nord est déterminant pour l'avenir du Canada, tant nationalement qu'internationalement (souveraineté);

ATTENDU QUE le Nord est aux prises avec des difficultés techniques uniques en raison du changement climatique, du pergélisol et des basses températures;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada constitue un partenaire solide des gouvernements territoriaux, des administrations municipales et des gouvernements des Premières nations du Yukon pour les aider à se doter d'infrastructures adéquates en leur apportant une aide financière considérable, en particulier pour le logement, l'installation d'un deuxième câble à fibre optique, le développement et l'amélioration des routes et des aéroports, et l'infrastructure énergétique.

(115 mots) Parti libéral du Canada (Yukon)



P-12 Services de bibliothèques publiques dans les communautés autochtones

ATTENDU QUE tous les Canadiennes et Canadiens méritent d'avoir accès à une bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE quelque 85 % des communautés des Premières Nations du Canada n'ont pas accès à une bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la majorité des Canadiennes et Canadiens reconnaissent qu'une riche bibliothèque municipale représente une occasion favorable au renforcement des aptitudes à l'apprentissage, des capacités de lecture et d'écriture ainsi que des aptitudes sociales;

ATTENDU QUE la plupart des Premières Nations comptent sur Affaires autochtones et du Nord Canada pour financer leurs programmes et attendu qu'Affaires autochtones et du Nord Canada ne dispose d'aucun programme de soutien des bibliothèques publiques;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie l'établissement de services de bibliothèques publiques dans les communautés autochtones.

(102 mots) Commission des peuples autochtones du Canada



P-13 Protéger les droits des minorités sexuelles et les réfugiés issus de ces minorités

ATTENDU QUE les réfugiés issus de minorités sexuelles qui fuient la persécution continuent de devoir composer, à chaque étape de déplacement, avec un ensemble complexe de difficultés et de menaces, dont la discrimination, les préjugés, la violence, la difficulté d'accéder à des services humanitaires et certains obstacles à la communication de leurs besoins de protection durant les procédures d'octroi d'asile et les interactions avec les agents de protection et les travailleurs humanitaires;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada est partie à plusieurs accords internationaux concernant les droits des minorités sexuelles et les réfugiés issus de ces minorités, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative au statut des réfugiés de l'Organisation des Nations Unies (ONU);

ATTENDU QUE, selon les contrôles à l'exportation d'Affaires mondiales Canada, le ministre des Affaires étrangères peut octroyer une licence d'exportation pour tout produit figurant sur la *Liste des marchandises d'exportation contrôlée*, y compris du matériel de guerre, sauf si ce produit doit servir à enfreindre les droits de la personne;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada incite le gouvernement à nommer un ministre de la Condition des minorités sexuelles, à créer le ministère « Minorités sexuelles Canada » et à offrir spontanément l'asile aux réfugiés qui fuient une persécution qu'ils pourraient subir en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada incite le gouvernement à collaborer avec les Nations Unies et les gouvernements nationaux en vue de la nomination d'un envoyé de l'ONU pour les droits des minorités sexuelles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada incite le ministre des Affaires étrangères à prendre ses responsabilités en refusant d'octroyer une licence d'exportation pour tout produit destiné à un État coupable, selon l'ONU, d'avoir menacé la vie d'humains en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

(328 mots) Jeunes libéraux du Canada



A-04 Audiences publiques sur le partenariat trans-pacifique (PTP)

ATTENDU QUE l'accord commercial PTP, le Partenariat Trans-Pacifique qui est signé mais pas encore ratifié par le Canada, établit des règles contraignantes pour réglementer le commerce au 21e siècle entre ses 12 pays membres;

ATTENDU QUE Des préoccupations publiquement exprimées au Canada au sujet du PTP sont les suivantes:

- Le changement climatique n'est pas mentionné dans plus de 6000 pages du PTP, et ses dispositions peuvent limiter ce que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent faire pour satisfaire les obligations internationales du Canada pour réduire les émissions de carbone;
- L'application des chapitres environnementaux et du travail du PTP serait pratiquement impossible;
- Un accord parallèle Canada - États-Unis sur les normes mutuelles éventuelles pour les produits laitiers conduira à l'introduction de l'hormone de croissance bovine dans notre lait, qui est interdite dans l'Union Européenne, et n'a jamais été autorisée au Canada;
- Le gouvernement précédent a offert des paquets de compensation aux secteurs de l'automobile et des produits laitiers pour les pertes qu'ils sont censés souffrir en conséquence;
- De nouvelles règles sur les brevets augmenteront les prix des médicaments d'ordonnance aux niveaux exorbitants au Canada, et seront la cause de l'inaccessibilité de la médecine dans les autres pays du PTP.

IL EST RÉSOLU QUE le parti libéral du Canada invite le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, de procéder à une consultation pancanadienne sur l'accord de Partenariat Trans-pacifique (PTP) par la tenue d'audiences publiques à travers le pays avant l'examen parlementaire de son ratification.

(254 mots) Parti libéral du Canada (Québec)



A-05 Réforme des régimes de retraite

ATTENDU QUE les Canadiennes et Canadiens sont nombreux à économiser pour la retraite par l'entremise de régimes offerts par leur employeur, et que les cotisations de l'employeur à ces régimes représentent à la fois un revenu différé et de l'épargne pour l'employé;

ATTENDU QUE la participation à ce type de régime est une condition d'emploi et non un choix;

ATTENDU QUE les cotisations – tant les revenus des employés que les revenus différés – ne sont actuellement pas protégées par la loi et pourraient ne plus être disponibles au moment de la retraite;

ATTENDU QUE d'autres types d'épargne sont protégés par la loi à hauteur de 100 000 \$ par institution financière par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada, une société d'État;

ATTENDU QUE si une entreprise devient insolvable avant que son régime de retraite soit entièrement capitalisé, ses titulaires ne seront pas considérés comme des créanciers garantis.

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement devrait établir un système d'assurance des cotisations aux régimes de retraite des employeurs et obliger tout employeur offrant un régime de retraite auquel ses employés et lui-même cotisent à respecter des normes fédérales en matière de gestion et à tenir ce régime séparé des autres obligations de l'entreprise.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à modifier la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour que les titulaires des régimes de retraite soient considérés comme des créanciers garantis.

(246 mots) Parti libéral du Canada (Ontario)



B-03 Du logement pour les peuples autochtones

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada :

Travaillera de concert avec des experts de l'architecture et de la construction ainsi qu'avec les communautés autochtones pour dessiner et construire des logements qui conviendront à ces communautés.

Considérations

Les peuples autochtones doivent contribuer à pourvoir leurs communautés de logements qui tiennent compte de leurs besoins culturels historiques et actuels. Il faut que la population ait un intérêt direct dans la propriété et l'entretien du logement et qu'elle reçoive de la formation sur l'utilisation appropriée des ressources de même que sur la construction et l'entretien des maisons. Les structures doivent être conçues, situées et entretenues de telle sorte qu'elles résistent à de fréquentes conditions météorologiques extrêmes.

(116 mots) Parti libéral du Canada (Manitoba)



C-08 Condamnation de toutes les formes d'islamophobie

ATTENDU QUE la Constitution du Parti libéral du Canada affirme que le Parti libéral souscrit aux droits et libertés fondamentaux des personnes en vertu de la primauté du droit;

ATTENDU QUE l'énoncé sur les valeurs fondamentales du Parti libéral du Canada affirme que nous croyons en la dignité de chaque personne;

ATTENDU QUE la 42^e élection générale a été marquée par une forte progression de la politique de la peur et de la division, y compris des actes islamophobes comme l'incendie d'une mosquée à Peterborough;

ATTENDU QUE le nombre d'actes islamophobes constatés a fortement augmenté en 2015, notamment le harcèlement, les agressions violentes, le meurtre, l'incendie criminel, les graffitis, le vandalisme et les menaces de mort à l'encontre de musulman(e)s;

ATTENDU QUE le très honorable Justin Trudeau a maintes fois déclaré être « profondément troublé » par l'islamophobie croissante au Canada et qu'il s'est associé à des gouvernements du monde entier pour condamner de tels actes haineux envers les communautés musulmanes;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada déploie des efforts concertés pour contrer les préjugés et la haine, et pour élaborer des politiques visant expressément à réduire et éliminer l'islamophobie sous toutes ses formes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada constitue un groupe de travail sur l'élimination de toutes les formes d'islamophobie;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les recommandations du groupe de travail soient transmises au très honorable premier ministre, au Cabinet et à tous(tes) les député(e)s pour qu'elles servent à définir la vision stratégique du gouvernement du Canada pour l'élimination de toutes les formes de discrimination et de haine.

(267 mots) Parti libéral du Canada (Ontario)



C-11 Pour l'accroissement de la participation des jeunes à la démocratie

ATTENDU QUE d'autres mesures concrètes pourraient être prises pour renforcer la démocratie au Canada, comme améliorer l'accès aux urnes et abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans;

ATTENDU QUE l'abaissement du droit de vote à 16 ans comporte des avantages considérables, car il favorise la participation et l'inclusion des jeunes au processus démocratique, un effet qui perdurera tout au long de la vie de ces jeunes;

ATTENDU QUE les jeunes Autochtones constituent le groupe qui croît le plus rapidement au Canada, et que la recommandation n° 66 du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation réclame un rôle prépondérant pour les jeunes en matière de réconciliation;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à présenter un projet de loi qui abaisserait l'âge du droit de vote à 16 ans lors des élections fédérales;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada incite le gouvernement à voir à ce que le mandat d'Élections Canada comprenne désormais : a) la sensibilisation des jeunes à la question du vote, aux droits et devoirs de la citoyenneté ainsi qu'aux moyens pour eux de se renseigner sur le processus démocratique; b) la mise en œuvre de mesures qui accroissent l'accès au vote, dont le vote en ligne et dans les établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada incite le premier ministre à faire en sorte que le Conseil consultatif jeunesse du premier ministre se compose d'une représentation équitable des organisations autochtones nationales et de leurs membres et d'une représentation au moins approximative des provinces et territoires.

(274 mots) Jeunes libéraux du Canada



D-03 Une stratégie nationale d'énergie propre et durable pour le Canada

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada :

Mettra en place, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les administrations municipales, une stratégie nationale complète en matière d'énergie propre et durable (semblable aux stratégies et modèles du Royaume-Uni et de l'Australie, résumés dans le rapport *Building Consensus*) et une agence nationale de l'énergie propre vouée à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets durables, dont :

- l'aménagement d'un réseau électrique est-ouest qui éliminera les obstacles au commerce interprovincial, consolidera la fédération et promouvra l'identité nationale du Canada;
- la mise en place d'une intendance environnementale, axée sur la biodiversité, l'affectation des terres et des indicateurs de la qualité de l'air et de l'eau calculés grâce à un suivi permanent;
- la mise en œuvre de programmes de formation et de projets sur l'énergie propre qui amélioreront la qualité de vie de tous les Canadiens et leur ouvriront des avenues de développement économique;
- le renouvellement et, au besoin, la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports sur l'énergie propre;
- la définition de principes directeurs stricts et de cibles ambitieuses de réduction des émissions, assorties d'un calendrier qui rendra possible leur atteinte;
- la création d'incitatifs financiers favorisant une économie basée sur une énergie propre et durable;
- l'élargissement du mandat de l'Office national de l'énergie, ou l'implantation d'un organisme de réglementation chapeauté par l'agence de l'énergie propre, pour voir à la mise en œuvre et au respect de la stratégie.

Considérations

Une stratégie nationale d'énergie propre est indispensable si nous voulons réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète et décarboniser l'économie.

Le Canada se classe au septième rang du G20 en ce qui a trait aux investissements en énergies propres, et traîne loin derrière les chefs de file du développement de ces énergies, dont les États-Unis et la Chine.

(318 mots) Parti libéral du Canada (Manitoba)

<http://cleanenergycanada.org/wp-content/uploads/2014/12/Tracking-the-Energy-revolution-Canada-.pdf>

<http://www.buscouncil.mb.ca/images/Publications/EnergyEnvironment/kananaskisreportfinal.pdf>



D-05 Exploitation à valeur ajoutée des ressources du Canada

ATTENDU QUE le Canada dispose de ressources naturelles abondantes qui ont été et continuent de constituer un élément important de sa prospérité;

ATTENDU QUE, dans la mesure du possible, la transformation à valeur ajoutée est préférable à l'exportation de produits bruts qu'encourageait le gouvernement Harper;

ATTENDU QUE la déduction pour amortissement accéléré (DAA) est un report d'impôt plutôt qu'une réduction générale de taux;

ATTENDU QUE la DAA est l'outil le plus rentable dont dispose le gouvernement pour favoriser l'exploitation à valeur ajoutée des ressources naturelles et les investissements dans le secteur manufacturier;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada recommande au gouvernement du Canada d'introduire une forme de déduction pour amortissement accéléré pour les investissements dans la transformation à valeur ajoutée des ressources naturelles et dans le secteur manufacturier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette déduction constituera une composante permanente de l'impôt sur le revenu des entreprises afin de maintenir une stabilité propice aux grands investissements dans le secteur manufacturier et la transformation.

(165 mots) Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)



E-04 Couverture du traitement de l'autisme par le régime d'assurance-maladie

ATTENDU QUE les troubles du spectre autistique (TSA), qui touchent maintenant 1 enfant canadien sur 68 – un taux troublant qui ne cesse d'augmenter pour des raisons inconnues – peuvent être considérés comme une épidémie nationale;

ATTENDU QUE le régime d'assurance-maladie « universel » du Canada ne couvre actuellement pas l'analyse comportementale appliquée (ACA), un traitement reconnu, efficace et scientifique des TSA, et ce, malgré les graves conséquences de ce trouble neurologique et les revendications de nombreuses associations de citoyens;

ATTENDU QU'en 2000, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a jugé que l'ACA était un « traitement nécessaire du point de vue médical » et qu'il « n'existait aucun autre traitement aussi efficace », et que cette décision a été confirmée par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada;

ATTENDU QUE le financement actuel de l'ACA pour les TSA au Canada est non seulement grandement insuffisant, mais aussi très variable d'une province à l'autre;

ATTENDU QU'une estimation raisonnable du coût à vie que représente une personne recevant un traitement inadéquat pour les TSA (ou aucun traitement) se situe entre 2,4 et 3,2 millions de dollars, sans compter les coûts sociaux indirects;

ATTENDU QUE le gouvernement des États-Unis oblige tous les États à fournir des traitements pour les TSA dans le cadre de leur programme Medicaid, et que 43 des 50 États obligent les assureurs de soins médicaux privés à couvrir les traitements des TSA;

IL EST RÉSOLU QUE la Loi canadienne sur la santé devrait être modifiée de manière à ce que l'analyse comportementale appliquée (ACA) pour les troubles du spectre autistique (TSA) soit couverte, ou sinon, que le gouvernement du Canada collaborera avec les gouvernements des provinces et des territoires pour que l'ACA pour les TSA soit couverte par leurs régimes de services médicaux respectifs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada devrait verser des fonds à chacune des provinces et à chacun des territoires pour couvrir la totalité des coûts associés à l'ACA pour les TSA.

(343 mots) Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)



E-09 Assurance Médicaments (Pharmacare)

ATTENDU QUE Plusieurs canadien(ne)s n'ont pas les moyens de se payer les médicaments nécessaire à demeurer en santé.

ATTENDU QUE La santé des individus est diminuée, et que la pression qui règne dans les salles d'urgences et sur d'autres services de soin augmente sensiblement quand les canadien(ne)s n'ont pas d'accès aux médicaments nécessaires.

ATTENDU QUE Le Canada est le seul pays industrialisé avec un régime universel de soins de santé avec aucun régime d'assurance-médicaments (Institut C. D. Howe, 2013).

ATTENDU QUE Le Canada se classe au deuxième rang des pays de l'OCDE pour ce qui est des dépenses par habitant pour les médicaments d'ordonnance (OCDE.)

ATTENDU QUE Les contribuables canadiens pourront économiser jusqu'à 11,4 milliards de dollars par année si le prix des médicaments est entièrement pris en charge par un régime d'assurance-médicaments (Fédération Canadienne des Infirmières, 2014).

ATTENDU QUE Les gouvernements provinciaux sont mis au défis par le coût des médicaments sur ordonnance qui augmentent de plus en plus rapidement en témoigne par le nombre de modifications introduits dans leurs régimes.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie officiellement un programme national et universel d'assurance-médicaments comme priorité politique.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Le Parti libéral du Canada demande au gouvernement de saisir cette occasion (qui servira le publique et tous les paliers du gouvernement) et de mettre en œuvre un régime universel d'assurance-médicaments en collaboration avec toutes les provinces.

*(234 mots) Parti libéral du Canada (Québec)
coparrainée par la Commission libérale nationale
des aînés*